

**MISE A DISPOSITION DES CANDIDATURES SOIT A LA CE DE L'UD 64  
SOIT A LA COMMISSION FINANCIERE ET DE CONTROLE,  
SOIT A UN GROUPE DE TRAVAIL**

**Extrait des statuts de l'Union Départementale Article 11 :**

*Les membres de la Commission Exécutive sont élus par le congrès et rééligibles. La Commission Exécutive est composée d'au moins 30 membres et 45 au maximum. La CE sur proposition du Bureau peut proposer la participation d'autres militants à ces travaux. Un représentant de chaque UL sera invité à assister à la CE à titre consultatif.*

Concernant l'équipe de direction et d'animation, 4 axes nous guident :

- 1. Renouvellement des membres.
- 2. Féminisation, rajeunissement et les catégories.
- 3. Représentation professionnelle et géographique.
- 4. Que chaque camarade mis à disposition, doit aussi faire part dans quel espace de travail il souhaite travailler.

**ESPACES DE TRAVAIL :**

- POLITIQUE REVENDICATIVE
- VIE SYNDICALE
- COMMUNICATION



**Mise à disposition pour intégrer l'animation de l'UD  
à remettre avant le 20 février 2011**

Syndicat : ..... Fédération : ..... UL : .....

**COMMISSION EXECUTIVE DE L'UD :**

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

**COMMISSION FINANCIERE ET DE CONTROLE :**

Nom : ..... Prénom : .....

**ESPACE DE TRAVAIL : (1) Vie Syndicale Revendicatif Communication**

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

**(1) cocher la case choisie**

